

DELIBERATION
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
de l'Université de Bourgogne

Séance du 8 novembre 2022

Délibération n° 2022 - 8/11/2022 - 2

*Election du représentant des étudiants de la Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire au Conseil du numérique*

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne,

Effectif statutaire : 41 Membres en exercice : 41 Quorum : 21 Membres présents : 18 Membres représentés : 8 Total : 26	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 26 Pour : 26 (unanimité) Contre : 0
---	---

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Bourgogne, après en avoir délibéré, désigne le représentant des usagers de la CFVU pour siéger au conseil du numérique :

Conseil du numérique : élection d'1 étudiant de la CFVU

Capucine Yvenat: 6 voix / 8

Thomas Verhegge : 2 voix / 8

Est proclamée élue : Capucine Yvenat

Dijon, le 8 novembre 2022
Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique de Bourgogne
Franche-Comté, Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement